

Note de cadrage sur la procédure de candidature et la sélection des étudiants de nationalité étrangère et/ou titulaires d'un diplôme étranger pour la rentrée 2021¹

Cette note concerne la campagne de candidature des étudiants de nationalité étrangère et/ou titulaires de diplômes étrangers postulant pour l'année 2021-2022 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Une partie des candidatures internationales passe par la plateforme EeF (Études en France), de Campus France. Au sein de notre université, la DRI (Direction des Relations Internationales) est en charge de la gestion de cette plateforme. Les autres canaux de candidatures des étudiants internationaux sont Parcoursup et la DAP (Demande d'Admission Préalable) pour la 1^{ère} année de licence et eCandidat pour les niveaux L2 à M2. Ces plateformes sont gérées par la DEVE (Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante) au sein de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Par ailleurs, il faut noter qu'afin de se conformer à la législation française en vigueur depuis plusieurs années, les étudiants qui possèdent une nationalité d'un des pays de l'UE (ainsi que les ressortissants du Liechtenstein, de l'Islande, du Norvège, de la Confédération suisse, de Monaco et de l'Andorre) suivent les mêmes procédures que les étudiant français.

I) Les pays concernés par la plateforme EeF (Études en France)

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a adhéré en 2015 à la procédure EeF (Études en France), anciennement appelée CEF - Centres des études en France). Le dispositif est mis en place dans 46 pays par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Les candidats à une formation en France déposent leur candidature sur la plateforme dématérialisée « Études en France ». Leur dossier est accessible en ligne par les établissements français et par le service des visas des consulats. Au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la DRI est le référent pour toute question concernant cette plateforme.

La liste des pays est disponible ici : <https://www.campusfrance.org/fr/faq/quels-sont-les-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>

¹ Note rédigée par la DRI de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Mise à jour octobre 2020.

II) L1 : Les procédures Parcoursup et DAP

1) Portail français de candidature Parcoursup pour les étudiants internationaux

Tout étudiant ayant obtenu un baccalauréat français ou un [Baccalauréat européen](#) passe par le portail de candidature français pour demander une admission en première année, quelle que soit sa nationalité.

Les étudiants de nationalité française et les étudiants européens, du Liechtenstein, de l'Islande, du Norvège, de la Confédération Suisse, Monaco et Andorre, quel que soit leur diplôme de fin d'études du secondaire (Diplôme de fin d'études secondaires étranger donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays du candidat ou [IB \(Baccalauréat International\)](#)) passent également par le portail de candidature français Parcoursup.

Il est à noter que pour l'ensemble des procédures décrites dans ce document, les candidatures françaises ou européennes priment sur les autres nationalités en cas de double-nationalité. Par exemple, un candidat franco-mexicain, ou un candidat qui possède la double nationalité italienne et brésilienne, postulera par les procédures prévues pour les candidats français et européens.

2) La procédure DAP (demande d'Admission Préalable)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) met en place une procédure spécifique pour l'admission en première année de licence.

La procédure est à suivre si toutes les conditions ci-dessous sont remplies :

- Les candidatures concernent une admission en première année.
- Les candidats sont de nationalité extracommunautaire.
- Les candidats sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays du candidat ou du [IB](#).

Il existe plusieurs types de dossier DAP, le lieu de résidence du candidat définit le type de dossier à remplir

1. Les étudiants **résidant en France** téléchargent un [dossier vert](#) sur le site du MESRI. De plus, pour les étudiants non-francophones, la DRI se charge de l'organisation logistique d'un TCF (Test de Connaissance de Français) conventionné par France Education International. Le dossier DAP vert est envoyé ou déposé au format papier à la DRI.
2. Les étudiants **résidant dans un pays à procédure EeF** (cf. [liste ci-dessus](#)) déposent leur demande en ligne sur la plateforme « Etudes en France ». Il s'agit d'un dossier blanc, dématérialisé.
3. Les étudiants **ne résidant ni dans un pays à procédure EeF, ni en France**, téléchargent un [dossier blanc](#) sur le site du MESRI. Le dossier est envoyé au format numérique par les services consulaires français aux services internationaux des trois universités choisies.

Les étudiants peuvent émettre trois vœux de formation entre le 1er novembre 2020 et le 17 janvier 2021. Depuis la campagne 2018/2019, le dépôt des trois vœux est simultané aux trois universités choisies.

Calendrier des étapes de la sélection

La sélection se fait par les commissions des formations sous la responsabilité du directeur de formation.

À partir du 28 février 2021 : les dossiers peuvent être consultés, en fonction des modes de dépôt détaillés ci-dessus, soit sur la plateforme EeF dès que les SCAC (Services de Coopération et d'Action Culturelle) ont instruit les dossiers, soit en version papier (dès réception des résultats du TCF organisé par la DRI).

Les décisions sont envoyées aux étudiants avant le 30 avril 2021. Elles sont saisies directement sur la plateforme EeF par les UFR. Selon les besoins, d'autres modes de saisie sont envisageables (transmission des résultats à la DRI, ...). La saisie déclenche l'envoi d'un message automatique d'acceptation ou de refus à l'étudiant. Les décisions concernant les dossiers papiers verts et blancs sont communiquées à la DRI qui se charge d'informer les étudiants.

III) De la L2 au M2 : EeF et eCandidat

1) La procédure eCandidat

Les candidatures sur eCandidat concernent les formations de niveau L2, L3, M1 et M2.

Qui doit déposer sa candidature sur eCandidat ?

- Tous les candidats de nationalité européenne, au même titre que les étudiants français.
- Tous les candidats étrangers résidant en France.
- Tous les candidats de nationalité extracommunautaires titulaires d'un diplôme d'études supérieures étranger, résidant à l'étranger, à l'exception des [pays Eef](#).

Tous ces candidats font leur demande d'admission en même temps que les étudiants français. Aucune campagne anticipée n'existe pour ces étudiants. Il n'existe pas non plus de procédure d'équivalence. Afin de faciliter la venue des candidats de nationalité étrangère il est préférable d'organiser les commissions et de transmettre les avis à l'ensemble des étudiants le plus tôt possible pour qu'ils puissent organiser leur installation à Paris.

La procédure EeF (Etudes en France) - (hors admission en L1)

La procédure EeF hors admission en L1 est à suivre si toutes les conditions ci-dessous sont remplies :

- Les candidatures concernent une admission en L2, L3, M1 et M2.
- Les candidats de nationalité extracommunautaire.
- Les candidats sont titulaires d'un diplôme français ou étranger donnant accès à l'enseignement supérieur.
- Les candidats résident dans l'un des pays Eef (cf. [liste ci-dessus](#)).

Paris 1 Panthéon-Sorbonne fait le choix d'ouvrir les candidatures en ligne entre le 1er février 2021 et le 5 mars 2021. Ensuite, ils sont reçus individuellement en entretien par un conseiller de l'Espace Campus France dans leur pays. Suite à cet entretien, le SCAC local formule un avis sur la candidature de l'étudiant, portant notamment sur son niveau de langue française et sa motivation. Une fois l'entretien passé, l'avis SCAC est indiqué dans le dossier en ligne de l'étudiant et cela avant le 30 avril 2021. Cet avis peut constituer un outil d'aide à la décision pour les commissions pédagogiques, néanmoins, les commissions peuvent décider de ne pas en tenir compte. Les démarches d'obtention de visa pour les étudiants ayant reçu un avis favorable du SCAC sont facilitées.

La DRI enverra un accusé de réception sur la plateforme Eef le 28 mars 2021. Cet envoi déclenche le délai de deux mois du principe « silence vaut acceptation ». A la suite de l'accusé de réception les listes des candidatures seront extraites, et réparties entre les composantes. Les listes seront envoyées par composante, aux responsables administratifs et gestionnaires de scolarité, pour traitement.

a) Préparation de la campagne EeF

Entre la date d'archivage de la campagne 2020/2021 et le début des candidatures DAP 2021/2022, la DRI demande aux responsables administratifs des UFR d'envoyer la liste des formations à afficher sur la plateforme EeF. Les formations continues, les licences sélectives (Bi-licence, CPGE, ...), les double-diplômes internationaux, les diplômes délocalisés et les formations du CAVEJ ne peuvent pas être inclus dans cette procédure.

Les formations sont ensuite affichées dans le catalogue des formations sur EeF.

La DRI demande également aux responsables administratifs des UFR d'établir une liste contenant les utilisateurs de la plateforme EeF, c'est-à-dire les enseignants et/ou gestionnaires qui doivent obtenir un accès aux candidatures en vue de la sélection. Ces personnes reçoivent ensuite un mail les invitant à créer un compte. La DRI recommande que les enseignants aient des profils de consultation des dossiers, et les personnels administratifs des profils de gestion des dossiers. Les personnels administratifs peuvent saisir les décisions d'admission et de refus. En cas de besoin, la DRI peut également saisir ces décisions.

b) Calendrier des étapes de la sélection via EeF

La sélection se fait par les commissions des formations sous la responsabilité du directeur de formation.

À partir du 30 avril 2021 :

Les dossiers de candidatures sont disponibles en ligne sur la plateforme EeF. Si l'avis SCAC est émis tardivement, un dossier peut apparaître après cette date. Pour voir l'ensemble des dossiers – avec ou sans avis SCAC – vous devez cocher la case « en cours d'instruction » sur la page de la recherche. Les enseignants responsables de la sélection des étudiants consultent les dossiers en ligne en accédant directement à la plateforme EeF. L'examen est donc – dans le cas général – dématérialisé. En cas de problème, d'autres modes de consultation sont envisageables (consultation de la plateforme à la DRI, transmission de PDF, etc.).

Avant le 28 mai 2021 : réunion des commissions de sélection.

Les décisions sont saisies directement sur la plateforme EeF par les personnels administratifs des UFR. Selon les besoins, d'autres modes de saisie sont envisageables (transmission des résultats à la DRI, etc.). La saisie déclenche l'envoi d'un message automatique d'acceptation ou de refus à l'étudiant, il ne faut donc saisir que des avis définitifs.

IV) Tableau récapitulatif des procédures à suivre par les étudiants

Les procédures varient en fonction de la nationalité de l'étudiant, de son lieu de résidence et du dernier diplôme obtenu. Il convient de distinguer les candidatures en L1 des candidatures en L2, L3, M1 et M2. Ci-dessous sont listés les cas les plus courants. Selon la législation en vigueur, tout étudiant européen suit les mêmes procédures de candidature que les ressortissants français.

Niveau de formation visée	Nationalité	Pays de résidence	Diplôme de fin d'études secondaires ou d'études supérieures	Procédure	Date de candidature	Date de sélection
L1	Française ou européenne ² , (ainsi que Liechtenstein, Islande, Norvège, Suisse, Monaco et Andorre)	Quel que soit le pays	Quel que soit le diplôme de l'enseignement secondaire	Parcoursup	De janvier à mars 2021	À confirmer
	Toutes nationalités	Quel que soit le pays	Baccalauréat français ou Baccalauréat européen			
	Étudiant étranger extracommunautaire ³	En France	Diplôme de fin d'études secondaires étranger donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays du candidat <u>ou</u> Baccalauréat International (IB)	Dossier papier vert de DAP	Du 1 ^{er} novembre 2020 au 17 janvier 2021	Avant le 30 avril 2021
				Dossier papier blanc de DAP		
				DAP blanche via Etudes en France		
	Étudiant étranger extracommunautaire ³	À l'étranger, pays hors- procédure EeF	Diplôme de fin d'études secondaires étranger donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays du candidat <u>ou</u> Baccalauréat International (IB)	DAP blanche via Etudes en France	Du 1 ^{er} novembre 2020 au 17 janvier 2021	Avant le 30 avril 2021
À l'étranger, pays à procédure EeF						

² Étudiant de nationalité d'un [pays de l'Union Européenne](#)

³ Étudiant de nationalité extracommunautaire (c'est-à-dire hors UE, Liechtenstein, Islande, Norvège, Confédération suisse, Monaco et Andorre)



Niveau de formation visée	Nationalité	Pays de résidence	Diplôme de fin d'études secondaires ou d'études supérieures	Procédure	Période de candidature	Date de sélection
L2 à M2	Française ou européenne, (ainsi que Liechtenstein, Islande, Norvège, Suisse, Monaco et Andorre)	Quel que soit le pays	Quel que soit le diplôme obtenu	Via eCandidat	Aux dates fixées par chaque formation	2 mois après le début de la période de candidature
	Étudiant étranger extracommunautaire	En France, ou à l'étranger dans un pays hors- procédure EeF	Quel que soit le diplôme obtenu			
	Étudiant étranger extracommunautaire	À l'étranger, pays à procédure EeF	Quel que soit le diplôme obtenu	Via Etudes en France	du 1er février 2021 au 5 mars 2021	Entre le 30 avril 2021 et le 28 mai 2021

V) L'accompagnement proposé par la DRI au personnel de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La DRI se tient à la disposition des enseignants, des personnels des UFR et des services centraux afin de répondre à toute question concernant les étudiants internationaux.

À titre d'exemple, ces questions peuvent concerner :

- L'orientation des étudiants (explication de l'offre de formation de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, compréhension du parcours de l'étudiant, etc.)
- La comparabilité des diplômes étrangers (à quoi peut correspondre un diplôme spécifique étranger dans le système universitaire français)
- L'authenticité des diplômes (comment reconnaître un faux diplôme, etc.)
- Le niveau de langue (quels sont les tests acceptables, quel est le niveau recommandé, etc.)

Quant à la plateforme EeF, des présentations ou formations peuvent être organisées par la DRI au sein des UFR à la demande des enseignants ou des gestionnaires administratifs. Un document d'aide à la prise en main de la plateforme peut être envoyé aux utilisateurs si la demande en est faite à la DRI. La plateforme est accessible à l'adresse : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>. Les droits d'accès sont gérés par la DRI.

Contacts au sein de la Direction des relations internationales

Sonia Miranda Pignal
(Responsable du pôle de la Mobilité)
International-Mobility@univ-paris1.fr
01.87.03.02.28

Marie Guyomarc'h
(Gestionnaire)
Incoming-Fulldegree@univ-paris1.fr
01.87.03.02.20